

## CONSIGNES DE STAGE DEPARTEMENT INFIRMIER

### Modalités pratiques

#### Sont obligatoires :

- ⇒ Identification du stagiaire
- ⇒ Tenue vestimentaire propre : pantalon - tunique
  - ✓ Chaussures fermées à usage hospitalier
  - ✓ Cheveux attachés - barbe courte
  - ✓ Ongles courts
- ⇒ Utilisation d'un cadenas de préférence à code pour le vestiaire
- ⇒ Demander le code d'accès au vestiaire à l'accueil du site
- ⇒ Prendre contact avec la personne référente pour le stage (en principe l'infirmier(e) en chef) pour les modalités pratiques concernant le service (horaires par exemple) avant le début du stage

#### Sont proscrits

Montre - bijoux

Vernis (même incolore) - french manucure

#### A noter :

- ❖ **L'institution ne fournit pas les tenues de stage**
- ❖ **L'institution ne fournit pas de logement**
- ❖ **L'institution n'intervient pas dans les frais de déplacement, de parking ou de repas des étudiants** (prix personnel dans les restaurants d'entreprise si tenue de stage)

### Attitudes à respecter

- ⇒ Le stagiaire applique les règles d'hygiène hospitalière.
- ⇒ Le stagiaire est tenu au respect des règles inhérentes au secret professionnel et à la déontologie professionnelle tant dans l'institution de stage qu'en dehors de celle-ci.
- ⇒ Le stagiaire est tenu d'informer le lieu de stage en cas d'absence ou de retard.
- ⇒ Toute demande de modification d'horaire de stage doit se faire en concertation entre le stagiaire, l'école et le responsable du stage.
- ⇒ S'il s'agit d'un stage d'observation, il doit rester dans le cadre strict de l'observance.